

Règlement de course

Quoi ?

- Le Trophée de la Religieuse est une course de marche et vol en parapente et de trail.
- Un défi physique et fromager, qui sera disputé dans un vaste terrain de jeu selon deux sports et deux catégories.
- Sur les parcours Parapente, seuls les secteurs de montée de Haute-Nendaz à la Dent (Parcours populaire) et de Haute-Nendaz à Greppon blanc et Siviez à la Dent (parcours compétition) sont chronométrés. Ceci dans le but d'enlever toute pression lors du vol et de permettre aux participants de savourer tranquillement leur raclette une fois l'effort accompli.

Où ?

À Nendaz

- Départ : Plaine des écluses à Haute-Nendaz
- Arrivée : Dent de Nendaz (2460m) :
- Un parapente et/ou une paire de chaussures
- Les remontées mécaniques de Nendaz Tracouet, mais uniquement à la descente, une fois la course terminée.

Pourquoi ?

- Regrouper sur un événement des sportifs d'horizons différents
- Découvrir notre région et ses produits
- Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale

Quand ?

Se référer au programme de course

- L'organisation se réserve le droit, en cas de météo défavorable, de supprimer la catégorie parapente. Tous les inscrits passent dans les catégories Trail correspondantes.

Durée de la course ?

- De 08h00 à 15h30, pour la catégorie compétition*

- De 10h00 à 15h30, pour la catégorie populaire

** Ces horaires peuvent changer*

1 Organisation

1.1 Organisateur et directeur de course

Association Trophée de la Religieuse,

- Président du C.O. : Berthod Maxime
- Directeur de course (DC) : Steinmann Loris

1.2 Jury

Formé en cas de litige pendant la compétition, il est composé comme suit :

- 1 représentant de l'organisation
- 2 concurrents tirés au sort parmi les participants

Le rôle du Jury est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des temps permettant l'établissement du classement.

1.3 Condition de vol et de marche

- Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix de voler. Sont réservées les interruptions momentanées de vols (voir section 5.8 ci-après).
- L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques doivent être un souci de chaque instant.
- Les bénévoles peuvent donner aux pilotes des indications sur les conditions du moment mais n'engagent en aucun cas leur responsabilité.

1.4 Ethique

L'organisation se veut respectueuse de l'environnement et en attend autant de chaque concurrent.

2 Pilotes

2.1 Conditions générales de participation

2.1.1 Tous les participants

Chaque concurrent doit avoir :

- 18 ans révolus
- Un téléphone portable chargé avec l'application Echo SOS installée
- Enregistrer dans le répertoire le numéro de sécurité de l'organisation qui vous sera communiqué lors du briefing
- Être assuré en cas d'accident

2.1.2 Uniquement catégorie Parapente

Chaque pilote doit :

- Être titulaire d'une licence de pilote de vol libre, catégorie parapente (FSVL) ou IPPI Card (niveau 4, 5 ou 6) qui doit être présentée à la remise des dossards (ou copie envoyée préalablement à l'organisation)
- Pouvoir justifier d'une RC aérienne

3 Modalités

3.1 Modalité d'inscription

- Dernier délai pour les inscriptions : 14 jours avant la course
- L'inscription sera définitive après réception du paiement.
- L'inscription se fera par internet en suivant le lien disponible sur le site. La confirmation d'inscription et le billet de participation sera envoyé par mail aux concurrents.
- Le nombre maximum de participants est de 70 pour la catégorie « parapente compétition » de 70 pour la catégorie « parapente populaire », de 70 pour la catégorie « trail compétition » et de 70 pour la catégorie « trail populaire »
- Le DC se réserve le droit d'accepter des concurrents supplémentaires au cas par cas. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription.
- L'organisation se réserve le droit de refuser un concurrent s'il ne présente pas les qualités requises pour participer en sécurité à cette épreuve.

3.2 Frais d'inscriptions

- Pour les parcours compétitions : 75.
- Pour les parcours populaires : 65.-

3.3 Prestations comprises dans l'inscription

- Café croissant au départ
- 2 postes de ravitaillement boisson sur le parcours compétition
- 1 Raclette par poste
- Prix souvenir pour tous les participants
- Descente par la télécabine de Tracouet (NVRM)

3.4 Clause de non-remboursement

Un participant qui ne se présenterait pas au briefing ou au départ de la course sans avoir annoncé son retrait de la compétition au moins 10 jours avant la date de l'épreuve ne sera pas en mesure de demander le remboursement de sa finance d'inscription.

3.5 Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les concurrents inscrits participent à l'intégralité de l'épreuve. Si un pilote décide d'arrêter la course, il doit en informer l'organisation sans délai.

3.6 Le pointage de sécurité

- Tous les concurrents inscrits doivent impérativement pointer individuellement au plus tard à 11h30 au ravitaillement de Siviez.
- En cas d'impossibilité, il est indispensable d'en aviser le DC par téléphone. Si aucune nouvelle du concurrent n'a été donnée avant 16h00, les secours seront automatiquement engagés.
- Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement. Sans nouvelles d'un participant, le DC engagera des recherches. Sans raison valable les frais engendrés seront à la charge du participant.

3.7 Traversées de routes

- Certaines parties du tracé de la course

passent par des routes non-fermées au trafic routier. **Le respect des règles de circulation est indispensable !**

3.8 Cas d'urgence

- Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DC.
- Le concurrent qui voit un camarade blessé doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DC / les secours selon la gravité.

4 Matériel de vol et contrôles

4.1 Matériel obligatoire

- Des vêtements appropriés aux conditions météo
- De bonnes chaussures
- De l'eau en quantité suffisante

Catégorie parapente :

- Casque
- Parapente ou mini voile homologuée EN ou LFT ou ayant au minimum subi les tests en charges et ayant une charge alaire maximale de 5.5kg/m²
- Parachute de secours (son absence constatée entraînera immédiatement une exclusion de la compétition)
- Sellette ayant une homologation EN ou LTF

L'airbag est vivement recommandé

4.2 Contrôles ponctuels

L'organisateur s'autorise à pratiquer des contrôles ponctuels de matériel en cours de journée. Le concurrent contrôlé a l'obligation à s'y soumettre. Tout concurrent n'ayant pas tout le matériel exigé, sera exclu de la course

5 Parcours

5.1 Parapente Compétition

Section Chronométrée 1/2

- Départ : Plaine des Écluses, Nendaz

- Arrivée : Greppon Blanc

Section Chronométré 2/2

- Départ : Siviez
- Arrivée : Dent de Nendaz

Distance Totale : 17.40 km Dénivelé positif : 2175m

5.2 Parapente Populaire

Section Chronométré 1/1

- Départ : Plaine des Écluses, Nendaz
- Arrivée : Dent de Nendaz

Totale : 8.3 km Dénivelé positif : 1195m

5.3 Trail Compétition

Section Chronométré 1/1

- Départ : Plaine des Écluses, Nendaz
- Arrivée : Dent de Nendaz

Distance Totale : 22.7 km Dénivelé positif : 2080m

5.3 Trail Populaire

Section Chronométré 1/1

- Départ : Plaine des Écluses, Nendaz
- Arrivée : Dent de Nendaz

Distance Totale : 8.3 km Dénivelé positif : 1195m

5.4 Ravitaillements

- Les ravitaillements se situeront à Combatzeline, Siviez et la Dent de Nendaz
- Les ravitaillements raclette se situeront à Siviez et à la Dent de Nendaz

5.5 Samaritains

Les samaritains assureront l'assistance médicale sur différents endroits du parcours ainsi qu'à l'arrivée. Les emplacements exacts seront annoncés lors du briefing.

5.6 Malus

- Tout participant qui serait surpris à jeter des déchets dans un endroit autre que prévu à cet effet se verra exclu de la course.
- Tout participant qui ne se soumet pas aux directives du DC ou qui enfreint de manière évidente des règles de vols se verra sanctionné d'un malus selon la gravité du cas, mais 20 minutes au minimum.
- Tout participant qui ne se sera pas annoncé à l'arrivée à la Dent de Nendaz à 15h30 au plus tard se verra exclu de la course.

5.7 Fin de la course

À l'heure de la fin de la course, soit 15:30 (fermeture des installations 16 :30) :

- Plus, aucun participant ne peut descendre de Tracouet à Haute-Nendaz par là télécabine.
- Si le parapentiste n'a pas décollé à ce moment ou si le trailer n'est pas dans une cabine, il s'annonce au DC et retourne directement par ses propres moyens ou avec les bénévoles qui ferment le parcours s'il n'est pas en mesure de le faire.
- Passé ce délai, si aucune nouvelle du concurrent n'a été donnée avant 16h00, les secours seront automatiquement engagés.

5.8 Interruption momentanée des vols

- Le DC peut à tout moment interdire un des décollages.
- *Les contrôleurs sur les décollages indiqueront le droit ou non de décoller ou autres limitations*
- Les décollages fermés, notamment à cause d'une visibilité réduite ou autres seront barrés par une large bande visible en travers du terrain.
- Les pilotes devront se conformer aux indications des contrôleurs (descente en cabine obligatoire, etc...).
- Même si un décollage est ouvert la

responsabilité du décollage reste celle du pilote.

- Si un parapentiste préfère renoncer au décollage pour une raison personnelle, il peut poursuivre le parcours en empruntant les installations. Il s'annonce simplement au poste de contrôle suivant.

5.9 Vainqueurs de l'épreuve

- Sera désigné vainqueur de chaque catégorie, celle ou celui qui aura effectué le plus rapidement les sections chronométrées.
- En cas d'égalité un tirage au sort sera effectué.
- Un podium sera établi avec les 3 premier·ère·s concurrent·e·s de chacune des catégories soit, Parapente populaire/compétition et Trail populaire/compétition

6 Droits d'images

- En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisateur, ainsi que tous les tiers qu'ils pourraient autoriser à capturer et utiliser tous les enregistrements audio, vidéo et les photographies effectués pendant l'évènement.
- Ils autorisent également l'organisation à utiliser leur nom, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et sur tout support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité
- L'organisation ou tous tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser et reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, internet (...).
- De plus l'organisation aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune.

7 Responsabilité

- La participation au Trophée de la Religieuse se fait sous la seule et entière responsabilité des participants.
- Chacun d'entre eux est tenu de s'assurer personnellement pour tous les risques liés à sa participation à la manifestation, risques envers lui-même et envers les tiers (assurance RC, assurance-accident, assurance dommage, ...)
- L'organisation décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à la manifestation.
- En apposant sa signature au bas du présent règlement ou en acceptant celui-ci par son inscription, le participant exonère l'organisation de toute responsabilité envers lui-même et s'engage à assumer seul toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de sa participation et de ses propres faits.

8 Droits de réserve

Le comité se réserve le droit de modifier le présent règlement. La version disponible sur le site internet fera foi. Les bénévoles peuvent communiquer des informations aux concurrents, mais en cas de litige, le règlement fera foi.

9 Acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire et de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement peut être consulté sur le site internet.

10 Infos

Président du comité d'organisation:

Berthod Maxime

+41 79 500 80 27

Route de Nendaz 339

1996 Basse-Nendaz